

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le

ID : 042-214201865-20240522-DEL_2024_055-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 26
Votants : 31

Séance du 22 mai 2024 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :
N° DEL_2024_055

Date de convocation : 15 mai 2024

OBJET :
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT 2024 – 2025 CENTRE
SOCIAL ARMAND LANOUX

Étaient présents

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI, Mme Fanny LASSABLIERE

Étaient absents

M. Jean-Louis VALENTE, Mme Nadia MEBARKI

Ont donné pouvoir

Isabelle CHAUVE (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ)
Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)
Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO)
Jean-Pierre GRANATA (pouvoir à Jean-Louis FONTBONNE)
Cendrine BARLET (pouvoir à Séverine REYNAUD)

Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence :

Vu la circulaire de la Caisse Nationale des Affaires Familiales du 20 juin 2012 relative à l'Animation de la vie sociale,
Vu la délibération « convention cadre et d'objectifs 2024 - 2025 » du centre social Armand Lanoux n° DEL_2024_039 du conseil municipal du 20 mars 2024.

Contenu :

Communément, le projet du centre social Armand Lanoux est formalisé dans un document appelé «document unique». Dans ce contexte actuel, le centre social est dans une phase de concertation avec les habitants et de rédaction de leur projet social, celui-ci s'inscrit pleinement dans les orientations de la convention cadre et d'objectifs 2024 - 2025.

Il s'agit donc de poursuivre le travail engagé :

- assurer le pilotage dans ce contexte,
- accompagner la gouvernance et d'ouvrir les instances,
- reconstruire un projet porteur d'engagement.

La convention d'objectifs et de financement permet d'accompagner le schéma de développement planifiant et chiffrant les grands axes d'interventions pour la période couverte par la convention. Le prochain projet social comprendra un bilan des actions réalisées sur le précédent contrat, un diagnostic du territoire d'implantation de la structure, une analyse des besoins de la population et un projet famille décliné en orientations et en actions.

Ce projet sera le projet de la structure pour la période définie. Le précédent projet du centre social Armand Lanoux s'est terminé fin 2023. Le renouvellement de la convention du centre social est passé en commission territoriale de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire le 21 mars 2024 pour un accord sur deux années.

Il a été décidé de proposer au centre social Armand Lanoux la signature d'une convention d'objectifs et de financement.

Ainsi, cette convention sera effective pour les années 2024 – 2025. La convention d'objectifs et de financement jointe en annexe a pour objet de définir :

- les missions du centre social,
- les orientations des partenaires et les modalités de représentation,
- l'évaluation du projet et les contributions financières.

La caisse d'Allocations familiales de la Loire, la Commune de Rive de Gier, le Département de la Loire, et le Centre social Armand Lanoux conviennent d'un partenariat basé sur des objectifs concertés.

Cette convention par objectifs prend en compte les missions définies par chaque partenaire en fonction des orientations nationales ou locales auxquelles il se réfère.

La présente convention fait suite à un agrément de la caisse d'Allocations familiales au titre de la fonction d'animation globale, de coordination et de l'animation collective famille.

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention quadripartite entre la CAF de la Loire, le Département de la Loire, le centre social Armand Lanoux et la ville de Rive-de-Gier et tous documents afférents.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance
Julien CHANELIERE**

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le

ID : 042-214201865-20240522-DEL_2024_055-DE

